

## Commission Wilaya Discipline

### Membres présents :

- Maitre **CHELLI** Aziz
- M<sup>r</sup> **BOUHBILA** Mohamed
- M<sup>r</sup> **MECHERI** Said

### Membre Absent :

- Mr **ALIOUAT** Tarek

COMMISSION DE DISCIPLINE  
PV N° 27  
SAISON SPORTIVE: 2023 / 2024  
SEANCE DU 02/05/2024

Ordre du jour : Traitement des Affaires Disciplinaires.

### DIVISION HONNEUR

#### AFFAIRE N° 159/ RENCONTRE AFM - WRBM du 30.04.2024

Type	Nom	Prénom	Club	Lic	Motif	Sanction	Amende	Art
Joueur	MECHTIOUA	YOUNES	AFM	J0470	« Avertissement »	CAS		
Joueur	BOUSBAA	LYES	AFM	J2498	« Avertissement »	CAS		
Joueur	BOULAHBEL	OUSSAMA	AFM	J1077	« Avertissement »	CAS		
Joueur	HARIZA	HAYTHEM	WRBM	J0327	« Avertissement »	CAS		
Joueur	ZAMOUCI	OUSSAMA	WRBM	J0320	« Avertissement »	CAS		
Joueur	LAOUED	YASSER	WRBM	J0330	« Avertissement »	CAS		
Joueur	MAOUCHI	SALAH EDDINE	WRBM	J0324	« Avertissement »	CAS		
Joueur	MEHENAOUI	NADIR	WRBM	J0446	« Avertissement »	CD	5.000.00	
Joueur	MENOUAR	ABDELLAH	WRBM	J0360	« Avertissement »	CD	5.000.00	

Une amende de 500 DA est infligée au club USBG pour conduite incorrect

#### AFFAIRE N° 160/ RENCONTRE GSM - JSOA du 30.04.2024

Type	Nom	Prénom	Club	Lic	Motif	Sanction	Amende	Art
Joueur	AZIEZ	LOUAI	GSM	J1642	« Avertissement »	CAS		
Joueur	HAMADI	ABDELHALIM	JSOA	J0425	« Avertissement »	CAS		

#### AFFAIRE N° 161/ RENCONTRE NOSB - USBR du 30.04.2024

Type	Nom	Prénom	Club	Lic	Motif	Sanction	Amende	Art
Joueur	MEBARKI	ABDERRAHMANE	NOSB	J0220	« Avertissement »	CAS		
Joueur	KARA	ISLAM	USBR	J0880	« Avertissement »	CAS		

#### AFFAIRE N° 162/ RENCONTRE ABABA - USMF du 30.04.2024

Type	Nom	Prénom	Club	Lic	Motif	Sanction	Amende	Art
Joueur	AHRICHE	IMAD	USMF	J0110	Un match ferme pour cumul de cartons			
Joueur	AMIMOUR	ALA EDDINE	ABABA	J0466	« Avertissement »	CAS		
Joueur	HIRECHE	BORHANE	USMF	J0838	« Avertissement »	CAS		
Joueur	GUESSAS	CHOUAIB	USMF	J0449	« Avertissement »	CAS		
Joueur	SOUSBAA	SALAH EDDINE	USMF	J0166	« Avertissement »	CAS		

Les amendes infligées aux clubs cités ci-dessus doivent être réglées dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de notification du procès-verbal (ART.133 / RGFA)